



Pour la promotion du chauffe-eau solaire dans le **résidentiel** et le **tertiaire** sur le territoire de Saint-Martin, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

## Prime économies d'énergie chauffe-eau solaire résidentielle

Ancienneté du bâtiment	Prime économies d'énergie
Existant	700 €
Neuf	650 €

## Prime économies d'énergie chauffe-eau solaire tertiaire

Produit MDE	Prime économies d'énergie
Chauffe-eau solaire individuel	0,2 € par kWh de besoin annuel en eau chaude sanitaire



La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de nos [partenaires Agir Plus d'EDF](#) dont vous trouverez la liste sur le site [edf.gp](https://www.edf.gp)